

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2018

En la salle du Conseil de la Mairie, à 20 h, en séance publique présidée par
Madame Brigitte BRESC, maire

Présents : Brigitte BRESC, Dominique AIPERTO, Marie Noëlle DEL AMO, Ange
FRACASSI, Jean Pierre PIOLAT, Roger GIOANNI.

Procuration de Christian PRADIER à Brigitte BRESC,

Absent Stéphane PETRI

Le quorum étant réuni,

Le Maire souhaite la bienvenue à l'assemblée et ouvre la séance à 20 h 06

Jean Pierre PIOLAT est désigné en qualité de secrétaire de séance.

1°- Approbation du compte-rendu de la réunion du 13 Septembre 2018 :

Tous les élus présents ont reçu le document, Aucune observation écrite n'a été faite depuis.
En séance une observation est formulée par MN DEL AMO, concernant le fait qu'elle
n'était pas contre la délibération entière, mais contre, seulement le recours en Conseil d'état
Or, c'est déjà ce qui était noté dans la délibération, votée dans son ensemble. Le compte
rendu est voté en l'état.

Le compte rendu est approuvé par 6 voix Pour et 1 voix contre : MN DEL AMO

2°- Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations consenties :

Le Conseil Municipal prend note des décisions prises dans le cadre des délégations
consenties par délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2014:

Décision n° 10/2018 du 01/10/2018 : Contrat entre la commune et le centre français
d'exploitation du droit des copies (CFC) -obligation légale-....350€/an

Décision n°11/2018 du 01/10/2018 : Convention entre la commune de Saorge et la
commune de Fontan : agent pour aide à l'accompagnement à la restauration scolaire

Décision n° 12/2018 du 11/10/2018 : Convention entre la commune de Saorge et la SCP
WAQUET FARGE HAZAN : recours devant le Conseil d'Etat contre l'arrêt n° 17MA04639
de la cour administrative de Marseille (affaire COMMUNE/APCNC)

3°- Communauté d'Agglomération de la Riviera Française : rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets : année 2017

Tous les conseillers ont eu connaissance de ce rapport. Le maire précise qu'il est consultable
en Mairie et sur le site de la CARF. Il n'y a pas eu de questions particulières. Le Conseil
prend acte de ce rapport.

4°- Transfert des restes à réaliser 2017 du budget de l'eau et l'assainissement à la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française

Le maire explique que suite au transfert de Compétence de l'Eau et l'assainissement à la CARF au 1^{er} janvier 2018, il faut transférer les Restes à Réaliser (du budget Investissement)ces restes à réaliser concernent 4 opérations : 3 du budget Eau (mise en place d'un équipement de comptage au réservoir Village, d'un régulateur de pression sur la canalisation d'eau potable depuis Maurion au village, travaux de fontainerie et terrassement.) et 1 du budget assainissement (travaux sur la station d'épuration) le tout pour 89 797, 75 €

L'Affectation du résultat de fonctionnement du budget 2018 reste inchangé.puisque le résultat de clôture du budget consolidé 2017 en investissement était suffisant, et qu'il n'y a pas de besoin de financement.

Le conseil municipal approuve ce transfert et décide de transférer à la CARF les montants de ces opérations par 6 voix Pour et 1 Abstention (MN Del Amo) parce qu'elle ne comprend pas le calcul

5°- Décision modificative

La décision modificative correspondante, pré approuvée par le comptable public est la suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 1021 : Dotation		89 797.56 €		
TOTAL D 10 : Dotations Fonds divers Réserves		89 797.56 €		
D 231-238 : Eclairage public	266.45 €			
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	266.45 €			
R 001 : Solde d'exécution d'inv. reporté				89 531.11 €
TOTAL R 001 : Solde d'exécution d'inv. reporté				89 531.11 €
Total	266.45 €	89 797.56 €		89 531.11 €

Le conseil municipal approuve cette décision modificative par 6 voix Pour et 1 Abstention (MN Del Amo) parce qu'elle ne comprend pas le calcul

6°- Règlement protocolaire portant dispositions financières prises à l'occasion des Fêtes de fin d'année : personnel communal.

Le Maire rappelle que comme chaque année, le conseil doit voter la somme allouée aux agents pour un cadeau de fin d'année. D'habitude il leur était alloué 100€. Le Maire propose de leur octroyer cette année 120 €

La proposition est approuvée par 6 voix pour et 1 Abstention (Jean Pierre Piolat)

7°- Remplacement de frais de déplacements aux élus

Ille Maire précise qu'il n'y avait pas jusqu'à présent de délibération précisant le remboursement des frais de déplacement des élus , Ceux-ci ne l'ayant jamais demandé. Vu les déplacements pour différentes commissions de la CARF et pour des formations , le Maire propose de prendre cette délibération afin que les frais de déplacement puissent être remboursés aux élus.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

8°- Cession de parcelles à la commune

Madame Berseget, héritière de Madame Devaye Thérèse propose de faire don à la commune de différentes parcelles de terre pour un total de 15148 M2 parcelles peu accessibles mais ne présentant pas de risques particuliers. Les conseillers ont eu connaissance de ces parcelles Après discussions , le conseil décide à l'unanimité d'accepter ce don , de l'évaluer à 1514 € et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches auprès du notaire pour accepter cette donation .

9°- Gestion des hydrants

Depuis le 1^{er} janvier 2018 la compétence en matière de vérification des hydrants (Défense extérieure contre l'incendie ou bouche à incendie) qui était gérée par le SDIS est devenue compétence communale . Il s'agit de 11 points sur la commune.et la vérification annuelle est obligatoire . Une précision, la CARF doit s'occuper de faire un appel d'offres pour passer une convention avec les communes intéressées pour cette vérification.

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise le Maire à prendre l'arrêté communal de défense contre l'incendie et à faire réaliser les contrôles techniques annuels des PEI

10°-Demande de Subvention aire de Stationnement de la Madone

Lors de sa visite , le préfet avait accepté l'aménagement d'une aire de stationnement à la Madone en contrebas de l'emplacement proposé par la mairie et avait affirmé qu'il le subventionnerait à 80 % au titre de la DETR ;. Le dossier est prêt , L'atelier Locus a produit un projet global afin de demander cette subvention. Il s'agit d'aménager deux aires de stationnement, une en lieu et place de l'héliport d'une vingtaine de places et une , en continuité, en bord de la route, d'une dizaine de places. Il s'agit d'élargir la rampe d'accès, placer des glissières de protection, de murets, de créer une signalétique . Tous les conseillers ont eu connaissance du projet. Celui-ci est plus onéreux que celui proposé antérieurement, qui offrait plus de places.

Coût estimé de l'opération	142 170 €...	
Subvention DETR 80 %	113 736 €	
Reste à charge commune 20 %	28434 €	+ TVA

Le conseil municipal autorise le Maire à demander la subvention DETR par
6 voix Pour et 1 Abstention (MN Del Amo)

11°- Demande de subvention Eglise deuxième tranche

Madame le Maire explique que la première Tranche commence juste , rappelle qu'il s'agit du complément d'études et du début des travaux du clos et couvert. L'Architecte Mr Madelenat a diligenté des restauratrices qui travaillent en ce moment à l'inventaire des objets et des peintures de la sacristie et de l'Eglise. Il n'y aura pas de délibération à prendre Nous attendrons donc 2019 pour demander la subvention de la deuxième tranche de travaux.

12°- Adoption du Plan d'aménagement de ONF

Après avoir exposé le nouveau Plan d'aménagement proposé par l'ONF :

Le Maire propose d'adopter ce nouveau Plan d'aménagement de l'ONF pour 2019-2036 et de demander un avancement de la coupe prévue sur la parcelle 15 en 2019 ainsi que d'étudier précisément la possibilité d'un îlot de sénescence dans la parcelle 37 dans le bois Noir de la Bendola.

Cette délibération est adoptée 7 voix Pour

13°- Chasse

Madame le Maire a reçu un courrier de Mme le Sous préfet lui demandant de proposer au Conseil de retirer la délibération du 13 Septembre par laquelle la commune instituait une régie municipale de chasse. L'institution d'une régie serait entachée d'illégalité. Dans son entretien dans son bureau Mme le sous préfet a aussi menacé d'attaquer la commune en référé.

Le Maire propose de retirer la délibération et de reprendre une délibération instituant la gestion municipale de chasse mais en supprimant la régie, projet de délibération qu'elle lit en totalité

Article 1 : La délibération du 13 septembre 2018 est retirée.

Article 2 : Modalités d'exercice de la chasse comme notées dans la délibération

Article 3 : Le bail conclu entre la société de chasse de Saorge et la Commune est résilié.

Article 4 : Après réexamen et à la suite de la présente délibération, la demande présentée par l'APCNC est rejetée.

La délibération est adoptée par 6 voix et 1 Abstention (MN DEL AMO) qui ne veut pas participer au vote car elle n'a pas eu le temps de réfléchir.

14°- Informations diverses :

1 Tout d'abord un calendrier

Le dimanche 4 novembre 90 ans de la ligne Cuneo Nice rendez vous à 10h à la gare de Saorge au passage du train de Cuneo qui doit arriver pour un grand rassemblement à 10h 30 à Breil

Le Dimanche 11 Novembre: Le Maire et le Conseil Municipal souhaitent marquer un peu plus solennellement les 100 ans de la fin de la guerre 1914-1918 par la présence d'enfants, de jeunes, de musiciens...

Le 4 Décembre 16 h réunion publique sur le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) :
Présentation par le bureau d'études dans la salle des fêtes

Mercredi 19 Décembre : Noël des enfants de Saorge à 15h 30 Salle des Fêtes

Le jeudi 20 Décembre : Noël des enfants de l'école de Fontan Saorge à Fontan à 16h 30

2 Des nouvelles des papillons : « Pyrale du buis »: Natura 2000 informe que le conservatoire de la Méditerranée et de la Corse a lancé une étude avec les fonds européens En ce qui concerne les nids de frelons asiatiques : 2 nids ont été repérés, et visités par une personne du Conseil Départemental et doivent être détruits sous peu.

3 Le Conseil Départemental assure une permanence, en la personne de madame Corré le premier Jeudi matin de chaque mois à la chapelle des Noirs pour aider les personnes dans leurs démarches administratives .

4 Concernant la Fibre optique les travaux avancent dans la vallée. Une réunion publique sera organisée début 2019

Aucun membre du Conseil ne désirant intervenir, le Maire lève la séance à 21h 20 et suivant l'habitude invite l'assistance à s'exprimer librement.

.....

Pour Procès-verbal de séance, le secrétaire : Jean Pierre PIOLAT

Pour Compte-rendu de séance et affichage, le Maire : Brigitte BRESC

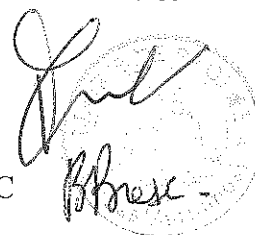
Pour insertion au Registre des Délibérations, les autres membres du Conseil Municipal présents à la séance :

AIPERTO Dominique,

DEL AMO Marie Noëlle,

FRACASSI Ange

GIOANNI Roger

The image shows two handwritten signatures and two circular official stamps. The top signature is in cursive and appears to be 'Jean Pierre Piolat'. The bottom signature is also in cursive and appears to be 'Brigitte Bresc'. The stamps are circular and contain some illegible text, likely official seals or dates.

